



SNES-FSU Toulouse  
SNEP-FSU Toulouse  
SNUEP-FSU Toulouse

Toulouse, le 16/05/17  
A Madame la Rectrice de l'Académie de Toulouse

Madame la Rectrice,

Lors de la phase Intra académique d'affectation des fonctionnaires stagiaires enseignants, vous procédez depuis plusieurs années à une affectation en deux phases, en distinguant les collègues qui doivent valider un M2 et ceux qui doivent s'inscrire en parcours adapté.

Cette procédure produit depuis qu'elle est en place des effets indésirables, en particulier en s'opposant à la priorité légale d'affectation en cas de rapprochement de conjoints ou en compliquant la situation personnelle des collègues élevant seuls leurs enfants. De nombreux stagiaires ont été ainsi séparés de leur conjoint lors de l'année de stage ou confrontés à d'importantes difficultés d'organisation familiale, parfois au détriment de la qualité de leur stage, au motif que les stagiaires devant valider le M2 étaient prioritaires.

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de demander de mettre fin à cette procédure « en deux tours » lors d'échanges avec la DPE, qui nous a systématiquement répondu que les services procédaient ainsi sur demande de l'ESPE. Or, lors de l'audience que Madame la Directrice de l'ESPE nous a accordée en janvier de cette année, il est apparu que l'ESPE ne formulait plus cette recommandation, depuis qu'il n'y a plus de stagiaires lauréats de la session exceptionnelle des concours 2013 à affecter – qui nécessitaient effectivement un traitement particulier. En particulier, la charge de travail des stagiaires devant valider le M2 et de ceux devant valider un DU ne présente que des différences minimes compte tenu de la similitude de ces parcours ; elle ne peut à nos yeux justifier un tel écart de traitement lors de l'affectation, en particulier en regard et au détriment des situations familiales.

En conséquence, nous vous demandons, Madame la Rectrice, de bien vouloir donner instruction aux services de la DPE de modifier la procédure d'affectation des fonctionnaires stagiaires enseignants, afin qu'ils procèdent pour la préparation de la rentrée 2017 à l'affectation des stagiaires en un seul tour, en les départageant aux barèmes établis sur la base des déclarations dans l'application SIAL, renseignée obligatoirement par tous les lauréats aux termes de la note de service n°2017-069 du 11/04/17. Nous insistons sur le fait que cette proposition simplifie le travail d'affectation et évitant le tri préalable des dossiers de collègues sur la base de leur situation universitaire.

Nous tenons par ailleurs à ce que les stagiaires placés en renouvellement de stage restent affectés prioritairement, car la réussite de leur stage est évidemment pour nous une priorité qui peut justifier une logique d'affectation particulière. De la même manière, il n'y a pas lieu de revenir sur l'affectation prioritaire en lycée pour les agrégés, conformément aux statuts particuliers de ce corps.

Nous souhaitons que les modalités de l'affectation des fonctionnaires stagiaires du corps des Psychologues de l'EN nous soit précisé, puisque qu'il s'agit d'une opération nouvelle pour cette rentrée.

Enfin, nous vous rappelons que nous demandons la tenue d'un GT d'affectation des stagiaires courant juillet, en vous rappelant que lorsqu'il était tenu par l'ex-IUFM, il ne demandait pas plus de 3 heures de travail, tout en permettant une concertation et une transparence qui nous apparaissent indispensables.

Nous restons à votre disposition pour tout échange sur le sujet avec vos services, et vous prions d'agréer, Madame la rectrice, l'expression de notre attachement à une procédure d'affectation des stagiaires qui place les collègues dans des situations équitables et transparentes.

Pierre Priouret  
Co-Secrétaire Général  
SNES-FSU  
Toulouse

André Castellan  
Secrétaire Général  
SNEP-FSU  
Toulouse

Estelle Carrier  
Pour le  
SNUEP-FSU  
Toulouse